

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

	SÉANCE DU 04 JUIN 2024 À 18H30
Nombre membres élus :	23
Nombre membres élus en exercice :	23
Présents :	18
Représentés :	05
Votants :	23
Absents :	00
Date de la convocation :	29 mai 2024
Certifié exécutoire	
Compte tenu de l'envoi en	
Préfecture le :	
Et de la publication en ligne le :	
Le Maire,	

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS
Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian
LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Franck
DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD,
Enzo BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre
MAZZON, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) :
Sophie PARADOT donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE
Marie-Pierre FETIS donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Sandrine VILLENAVE donne procuration à Eléonore LAPORTA
Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

ABSENT(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Pearl HIPPOLYTE

**DÉLIBÉRATION N° 050 06 2024 – FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À
L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE D'AMBÈS - GVA**

Présentation par Nicolas MUZOTTE

Les actions des associations concourent à la satisfaction de l'intérêt général. Elles répondent à des besoins sociaux essentiels et favorisent la création de solidarités entre les citoyens. Elles sont des acteurs importants de la vie sociale et leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire de l'action municipale.

Leurs actions répondent aux attentes des citoyens en matière de loisirs, d'animation, de pratiques sportives et culturelles, d'aides sociales, et concourent à la promotion de la ville et au rayonnement du territoire.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la municipalité d'Ambès accompagne les associations par le versement d'aides financières mais aussi par un soutien logistique, des mises à disposition d'infrastructures municipales et des prestations de communication.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En application de l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 055 12 2018 en date du 11 décembre 2018 fixant les principes d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 013 03 2024 en date du 26 mars 2024 relative au Budget Primitif de la commune pour l'année 2024,

Vu les demandes de subvention déposées par les associations,

Considérant l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires »,

Considérant que l'année 2024 est l'année du 50^{ème} anniversaire de l'association Gymnastique Volontaire d'Ambes (GVA) et que dans ce cadre, un événement est organisé le 7 juillet prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à l'association figurant dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'Association	Catégorie	2024	2024
		Subventions Demandées	Subventions Attribuées
Gymnastique Volontaire d'Ambès GVA	Sports & Loisirs	1 300 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

VOTE **Pour : 21** **Contre : 0** **Abstention : 2**
M. JOLIVET, D. JOLIVET

Fait et délibéré le 4 juin 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20240604-DEL-2024-06-050-DE
Date de télétransmission : 10/06/2024
Date de réception préfecture : 10/06/2024